



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E166238

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2027

ÉDITÉ LE

25/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BLOIS CEDEX 2016B00556

Siret : 822 639 068 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6112527

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F08431J1244000 / 001 500276/44

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F08431J1244000 / 001 500276/44

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : GUERRA HABITAT

330 RUE ARISTIDE BOUCICAUT

41200 PRUNIER-S-EN-SOLOGNE

Téléphone : 02 54 96 29 19

Portable : 06 83 60 97 68

Fax :

Site Internet : <http://guerrehabitat.fr>

E-mail : nelly.guerra1983@gmail.com

Responsabilité légale :

GUERRA JORGE GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/07/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	09/07/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/07/2025
o Ventilation mécanique	13/07/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/07/2023
o Isolation des combles perdus	13/07/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.